Envoyé en préfecture le 12/02/2025
Reçu en préfecture le 12/02/2025
Publié le
ID : 076-247600604-20250211-2025_005-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2025_005

L'an deux mille vingt-cinq, le **11 Février** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Croixdalle.
Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Demande de subventions

Nombre de Membres :
En exercice : 33 Présents : 24 Absents : Absents excusés : 9

Pouvoirs	:0
Votants	:24
Pour	:24
Contre	:0
Abstention	:0

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul Martel

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs excusé, Mme BRETON Charlyne
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert , M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne abs excusée , M. DUPUIS François Abs excusé
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud , M. ROBIN Emmanuel
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude abs excusée, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELIER Nathalie Abs excusée
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée Abs excusée, M. LECLERC David Abs excusé
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine Abs excusée
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte Abs excusée
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs excusé, M. TAFFIN Guy

Madame la Présidente expose le projet suivant :
Extension de la Maison Médicale de Londinières

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 1 250 000€ H.T.

Mme. la Présidente informe le conseil communautaire que le projet est éligible à une aide de l'Etat de la Région et du Département.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré le 11 février 2025 :

Envoyé en préfecture le 12/02/2025
Reçu en préfecture le 12/02/2025
Publié le
ID : 076-247600604-20250211-2025_005-DE

adopte le projet d'extension de la Maison médicale de Londinières pour un montant de 1 200 000 € T.T.C.

- adopte le plan de financement ci-dessous

	DEPENSES				RECETTES		
Postes	**Montant**	***HT/TTC***	**Montant éligible Région**	**Montant éligible Département**	**Cofinanceurs**	**Montant**	**%**
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	45 000 €	*HT*			Europe (préciser le fonds et la mesure)		
Honoraires maîtrise d'œuvre	85 000 €	*HT*			Etat DETR	310 000 €	*25%*
Travaux	1 100 000 €	*HT*			Région (préciser le dispositif ou FRADT)	100 000 €	*8%*
Acquisitions foncières et immobilières		*HT*			Département (préciser le dispositif)	420 000 €	*34%*
Mobilier, petit équipement	20 000 €	*HT*			Fonds de concours		
Autres dépenses (préciser)		*HT*			Autres financeur EDF, CAF/MSA	100 000 €	*8%*
		HT					
		HT					
					Autofinancement	320 000 €	*26%*
					Recettes nettes (dont amortissement)		
TOTAL :	**1 250 000 €**				**TOTAL :**	**1 250 000 €**	

- sollicite une subvention de 310 000 € HT auprès de l'État, correspondant à 25% du montant du projet.
- sollicite une subvention de 100 000 € HT auprès de la Région Normandie, correspondant à 8% du montant du projet.
- sollicite une subvention de 420 000€ auprès du Département, correspondant à 34% du montant du projet.
- sollicite une subvention de 100 000 € HT auprès d'EDF, correspondant à 8% du montant du projet.

- charge la Présidente de toutes les formalités.

BILOQUET Armelle

Communauté de Communes de Londinières
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(Seine-Maritime)